

# Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 3 février 2020 à 20h00 à la bibliothèque, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Deux personnes assistent à la rencontre

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Réso 2020-19

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

### Réso 2020-20

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

### Réso 2020-21

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 55 284.17 \$.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

**ADOPTÉE**

## 5. AFFAIRES MUNICIPALES

### Réso 2020-22

#### a) Projet: Appui ADVL Stratégie Marketing Territorial

Projet de l'Association de développement du lac (ADV L) pour un projet pour 6 municipalités d'une Stratégie marketing

territorial. Pour Squatec, Biencourt, Lejeune, Auclair, Saint-Juste-du-Lac et Lac-des-Aigles. Projet global sur budgets 2020-2021 et 2021-2022 de 47 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Albert

Que la Municipalité de Lejeune appuie le projet de Stratégie marketing territorial de l'ADVL et accepte de participer financièrement pour un montant de 775.00\$.

**ADOPTÉE**

b) **Renouvellement Contrat Kopilab**

**Réso 2020-23**

Il est proposé par Patrice Dubé, et résolu unanimement que la municipalité renouvelle le contrat de service avec les services Kopilab pour l'année 2020-2021 et d'autoriser la directrice générale a signé. Le prix par copie est de 0.01900 et ce qui est inclus la main d'œuvre, les pièces, les frais de déplacement, la poudre et la bouteille de récupération.

**ADOPTÉE**

c) **Adoption Règlement 229**

**Réso 2020-24**

Reporté à la prochaine séance du conseil (2 mars).

d) **Adoption Règlement 230**

**Réso 2020-25**

Reporté à la prochaine séance du conseil (2mars).

e) **CCU (Comité Consultatif Urbain)**

**Réso 2020-26**

**Attendu que** nous avons l'obligation de créer un comité d'urbanisme afin d'étudier les demandes des citoyens en ce qui concerne l'urbanisme.

Ce comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur les questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction conformément à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Selon le règlement #150 constituant un comité consultatif d'urbanisme article 6, le comité est composé d'un membre du conseil et de deux résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution.

**En conséquence**, le comité sera formé de Étienne Beaulieu et Jean Houle comme citoyen. Pour représenter le conseil le maire Pierre Daigneault. Aussi, l'inspecteur municipal pourra être invité pour expliquer la situation au comité.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité d'accepter la formation de ce comité tel quel.

**ADOPTÉE**

**f) Autorisation du passage voies publiques (roulons et golfons pour la Fondation)**

**Réso 2020-27**

La fondation de la santé du Témiscouata est à l'organisation du Roulons & Golfons pour la Fondation, qui se tiendra le samedi 13 juin 2020 avec un parcours grand Tour du lac Témiscouata pour 125 km.

Cette cyclo sportive qui est en voie de devenir très populaire auprès des cyclistes du Québec sera pour la première fois sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes. D'après nos estimations, il devrait y avoir environ 60 cyclistes au départ de cette épreuve et nous espérons que cet événement devienne un incontournable pour notre magnifique région.

Comme par les années passées, le parcours emprunte des chemins de la municipalité de Lejeune. Nous aimerions vous demander de bien vouloir autoriser le passage de nos participants sur les voies publiques de votre municipalité. Nous ne manquerons pas de communiquer les indications que vous nous donnerez aux bénévoles et cyclistes.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage sur les voies publiques de la municipalité de Lejeune.

**ADOPTÉE**

**g) Avis de motion projet de règlement numéro 231**

**Réso 2020-28**

Monsieur Fernand Albert conseiller, par la présente :

donne avis de motion, qu'il sera adopté, le règlement numéro 231 modifiant le règlement général numéro 180.

**AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 180 SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Loi encadrant le cannabis (RLRQ., c. C-5.3) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender le règlement général déjà en vigueur pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité de Lejeune ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 3 février 2020

Il est proposé par **XXXXX** **et résolu à l'unanimité**

Que la Municipalité de Lejeune adopte le règlement numéro 231 qui se lit comme suit :

**ARTICLE 1.**

Le présent règlement peut être cité sous le titre : «Règlement numéro 231».

## ARTICLE 2

L'Article 127. Ivresse est abrogé et remplacé par l'Article 127.1  
**Facultés affaiblies** qui se lit comme suit :

### **Article 127.7 Facultés affaiblies**

Il est interdit à quiconque d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public à l'exclusion des établissements où la consommation d'alcool ou de cannabis est expressément autorisée par la loi.

Le premier alinéa s'applique également :

1. Dans un immeuble privé résidentiel lorsque la personne avec les facultés affaiblies ne réside pas dans cet immeuble ;
2. Ou lors de fêtes populaires ou d'un événement spécial et dûment autorisé par le Conseil.

## ARTICLE 3.

L'Article 128. Possession de stupéfiants qui se lisait comme suit, est abrogé.

### **Article 128. Possession de stupéfiants**

Il est interdit à toute personne, dans un endroit public, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C., 1996, ch. 19) à savoir et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède, toute pipe à hash, bonbonne, balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants.

## ARTICLE 4.

L'Article 178. Amende minimale de 100 \$ est modifié pour y ajouter l'Article 127.1 et y retirer l'Article 127 et l'Article 128.

## ARTICLE 5.

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **ADOPTÉE**

### **h) Radar vitesse**

Reporter à la prochaine rencontre

### **i) ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE 2019**

## **Réso 2020-29**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2019 en sécurité incendie appeler tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2019.

## **ADOPTÉE**

## **Réso 2020-30**

### **j) Pointage fosse septique**

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité de faire un crédit pour la fosse septique fer/éra. À deux entreprises de la municipalité soit le matricule 2391 65 6458 au montant de 48.75\$ et le matricule 2590 86 1020 au montant de 48.75\$

**ADOPTÉE**

### **k) Demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier au ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports**

## **Réso 2020-31**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 112,500.00\$ (cent douze mille cinq cents dollars) pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marguerite Albert et résolu que la municipalité de Lejeune informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

## **6 CORRESPONDANCES**

### **a) La route touristique**

La route touristique aimerait connaître s'il y a des endroits publics (ou même privés), tel que cours d'église et de centres communautaires, par exemple, qui seraient accessibles pour les véhicules récréatifs (VR) et/ou les roulettes, en été, et connaître s'il y a des services et des coûts rattachés.

\*Par services, nous entendons, vidange d'eaux grises, eau courante (potable ou non) et électricité.

Vous savez sans doute qu'il s'agit d'une clientèle cible non négligeable pour nous et nous souhaitons avoir un bottin de service le plus complet possible pour être attractifs.

Pour le moment la municipalité n'a pas de secteur de disponible pour ce genre d'emplacement.

## **7 DEMANDE DE DONS**

**Réso 2020-32**

### **Hommage aux bénévoles (infodimanche)**

ATTENDU QUE chaque année le Journal l'Info-Dimanche publie une section spéciale dans l'édition de Pâques,

ATTENDU QUE cette section comprend l'horaire des messes de Pâques et un hommage à un bénévole des municipalités,

ATTENDU QUE cette année la municipalité a désigné Madame Huguette Beaulieu comme bénévole,

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement,

Que la municipalité accepte de faire la publication du bénévole au montant de 105 \$ format carte d'affaires, avant taxes.

## **8 AFFAIRES NOUVELLES**

DSG : Armelle Kermarrec nous informe que DSG aimerait avoir une rencontre pour planifier les travaux à la halte cet été. Considérant que les travaux ne sont pas prêts à faire pour l'instant une rencontre sera prévue en mai avec le contremaître de la voirie afin de prévoir une date pour les travaux d'agrandissement du stationnement et l'enfouissement des fils. Il faut aussi que l'électricien soit sur les lieux pour les fils électriques à enfouir.

Il est stipulé dans le budget que la municipalité contribue à un montant de 5000\$ pour l'année 2020, avec la preuve des factures payées avant que la municipalité décaisse les montants.

## **9 PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Carole Viel propose la levée de la séance à 20 h 25.

-----  
**Pierre Daigneault**  
Maire

-----  
**Claudine Castonguay**  
Directrice générale

**Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**